



DOSSIER DE PRESSE

**Mise en place du dispositif de veille hivernale
hiver 2019-2020**

La période hivernale s'ouvre dans un contexte globalement maîtrisé pour la Dordogne.

La capacité de réponse favorable aux demandes d'hébergement est de l'ordre de 80 %. Les 20 % restants correspondent à une difficulté de mobilité pour certains publics isolés dans des territoires ruraux, à une inadéquation des places disponibles par rapport au profil de la demande ou à un abandon de la demande par les personnes qui ne rappellent pas.

En ce début de période hivernale, le dispositif hôtelier et assimilés présente une capacité potentielle d'hébergement mobilisable positive de 12 places.

Les dispositifs de veille sociale sont opérationnels depuis le 4 novembre sur les deux territoires couverts (Périgueux et Bergerac) par les maraudes. L'accueil de jour inter-associatif de Périgueux a quant à lui également ré-ouvert le 4 novembre après une fermeture de quelques semaines. Les lieux d'accueil et de distribution alimentaire ont rouvert leur porte en septembre pour la ville de Périgueux (Point chaud et la Bonne soupe).

Les accueils de jour de Bergerac (Bar sans alcool et MAT) ne sont pas concernés par la saisonnalité et sont donc opérationnels, tout comme l'accueil de jour et de service de repas du bergeracois.

Du point de vue de l'hébergement, ce sont **103 places d'hébergement d'urgence pérenne** qui sont mobilisables sur l'ensemble du département, répartis entre Périgueux (62), Bergerac (30) et Sarlat (11).

Au titre du strict renfort hivernal, les structures d'hébergement d'urgence mettent à disposition **9 places supplémentaires (5 à Périgueux et 4 à Bergerac)**.

En outre, la DDCSPP a souhaité développer un dispositif complémentaire d'appartements d'urgence dans le parc social, grâce au concours de Grand Périgueux Habitat, pour cette saison 2019-2020, à l'instar de la saison précédente. Il s'agit de 3 appartements (1 T3 et 2 T4) qui permettront d'accueillir des femmes en cohabitation ou des familles, en fonction des besoins. Ces ménages bénéficieront d'un accompagnement social par l'association APARE.

S'ajoutent à ces places le dispositif subsidiaire hôtelier et assimilé, pour lequel le partenariat a été élargi. A titre indicatif, ce sont **une douzaine de chambres qui sont mobilisables** en moyenne dans ce parc (**avec une possibilité d'extension en période de grands froids**). Il est à noter que le partenariat hôtelier se déploie sur l'ensemble du département de la Dordogne.

La régulation de ces places est confiée au 115, numéro d'urgence social, sur la base des crédits disponibles de la ligne de financement « nuitées hôtelières » abondée par l'État. Cette ligne a été consolidée par l'État afin de permettre de répondre aux besoins pour l'ensemble de la période hivernale.

Le territoire de la Dordogne dispose donc, pour répondre aux besoins d'hébergement, d'aide et d'accompagnement des personnes en grande vulnérabilité pour la période hivernale de :

- 124 places d'hébergement en moyenne sur le département (hors dispositif hôtelier dont 21 strictement hivernale,

- 4 accueils de jour répartis sur Périgueux et Bergerac (point chaud, accueil de jour inter-associatif, le Bar sans alcool et la MAT)
- 2 équipes de maraude professionnelles et 1 bénévole (équipes Périgueux et Bergerac et les Maraudeuses périgourdines),
- 4 lieux de distribution ou de service de boissons et repas chauds (Point chaud, la Bonne Soupe, La Maison 24, l'accueil de jour du bergeracois- Maladrerie).

L'intégralité de ces dispositifs fonctionne exclusivement grâce aux financements de l'État et à l'implication constante des bénévoles et des professionnels sur le terrain.

En 2019, l'État a souhaité soutenir la formation des bénévoles en renforçant son financement des équipes de maraude sur ce volet afin d'outiller bénévoles et professionnels dans leur pratique.

Au total, ce sont **1 400 000 €** qui sont consacrés par l'Etat tout au long de l'année à la mise en place de ces dispositifs d'accueil et d'hébergement en urgence en Dordogne avec un renforcement notable sur les périodes de grand froid.